



Parti socialiste  
neuchâtelois

## Consultation sur le Rapport Développement économique

### Remarques générales

Le PSN a pris connaissance avec intérêt du rapport sur le développement économique et du projet de loi qui l'accompagne. Il a apprécié la qualité du rapport, notamment l'excellente présentation de la situation actuelle de l'économie neuchâteloise ainsi que sa mise en perspective.

Le PSN se réjouit que l'Etat s'occupe activement du développement économique du canton et qu'il définisse une stratégie, tout en tissant de bonnes relations avec les acteurs. Il partage la volonté affichée d'affirmer la vocation industrielle du canton, malgré les difficultés que cela implique. Il soutient également l'affirmation que Neuchâtel participe à la prospérité de la Suisse. Par contre, le PSN est déçu que le rapport ne dise rien de plus précis en ce qui concerne les intentions concrètes du Conseil d'Etat pour les années à venir, notamment quant aux objectifs de législation. Il considère que le rapport devrait être amélioré sur ce point, ce qui permettrait également de mieux comprendre ce qui va changer en passant d'une logique de promotion à une logique d'appui au développement économique.

Un autre aspect qui a retenu notre attention est le hiatus qu'il y a entre une économie riche et diversifiée et la précarisation de la population neuchâteloise. Sur ce point-là aussi, nous aurions souhaité plus d'informations sur la circulation des richesses. Or, nous n'avons pas vu dans le rapport la stratégie que le Conseil d'Etat entend mettre en place pour dépasser le paradoxe neuchâtelois, au-delà de la seule question de l'intégration professionnelle, dont nous avons compris qu'elle fera l'objet d'un rapport séparé. A notre avis, des réponses sont nécessaires sur d'autres plans. Par exemple, il conviendrait de fixer des mandats d'objectifs avec les entreprises qui s'installent dans notre canton, qui devraient porter non seulement sur la réinsertion et un engagement minimum de main-d'œuvre locale, mais également sur d'autres éléments tels que la formation.

Par ailleurs, le rôle des multiples partenaires agissant sur mandat de l'Etat devrait être expliqué clairement, de même que le système de gouvernance de ces partenariats, qui n'est pas suffisamment explicité. On ne voit pas bien comment se fait la coordination entre les différents acteurs concernés.

Nous signalons encore que nous regrettons que la politique fiscale soit présentée comme une faiblesse alors que le canton a récemment mis en place une fiscalité cohérente et concurrentielle pour les entreprises.

Finalement, le PSN considère que le Parlement doit être associé aux réflexions concernant l'appui au développement économique. Dans cette perspective, il demande que la commission de gestion du Grand Conseil soit régulièrement informée par le Conseil d'Etat.

### **Remarques sur la loi**

Art. 2, al d) : cet objectif mériterait d'être relativisé, c'est-à-dire qu'il devrait être mis en relation avec les besoins de la population neuchâteloise

Art. 6 : les conditions pour obtenir des subsides devraient être bien documentées et contenir des exigences pour un recrutement local

Nous sommes surpris de voir que contrairement à la précédente loi, le projet ne prévoit plus que les aides financières soient remboursées en cas de départ anticipé de l'entreprise ou de non-respect de ses engagements.